

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHRES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havaux, rue J.-J. Rousseau, 3
M. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.



L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Table with 12 columns showing train schedules between Cahors, Agen, Périgueux, Bordeaux, and Paris. Columns include 'Départ.', 'Arrivée.', 'Poste mixte', and 'Omnibus mixte' with corresponding times.

Cahors, le 20 février 1873.

Nos derniers renseignements de Versailles font croire que le rapport de M. de Broglie, à la commission des Trente, donnera lieu à une discussion très-vive. On paraît d'avis que M. Thiers, poussé par la gauche, maintiendra les propositions de M. Dufaure, sur l'article 4, et qu'en définitive la grande question de la monarchie ou de la République, sera indirectement posée.

Nous empruntons les lignes suivantes à la Gazette de France, qui est un organe accrédité des pensées de la majorité de la commission :

Le Soir qui est intrépide, parle d'une transaction intervenue entre la commission des Trente et M. Thiers, ayant pour effet d'ajourner indéfiniment l'article 4 du projet Dufaure. Il est inutile de dire qu'il n'y a absolument rien d'exact dans cette affirmation. Il n'y a aucune négociation d'engagée, et l'on n'en prévoit aucune.

La majorité persiste résolument dans ses votes. La seule chose dont il soit question, c'est d'une nouvelle entrevue de M. Thiers avec la commission. Plusieurs députés ont demandé à M. Thiers s'il n'avait pas l'intention de demander à s'expliquer de nouveau au sujet de la transmission de ses pouvoirs, et il a répondu qu'il était à la disposition de la commission auprès de laquelle il se rendrait toutes les fois qu'elle désirerait l'entendre.

Pendant ce temps, le parti de la Présidence dispose tout pour la discussion publique du rapport. Plus que jamais, on est résolu à poser la question de République sous le couvert de la prorogation des pouvoirs, et plusieurs groupes se disputent l'honneur de prendre l'initiative de cette proposition.

Si par hasard il entrait dans les plans de M. Thiers d'avoir l'air de ne pas tenir à l'article destiné à lui conférer la prolongation de sa présidence, la question n'en serait pas moins posée par ses amis et par les gauches. Or, une fois posée, M. Thiers dira, comme lors de la proposition Rivet : « Je ne désirais pas ce pouvoir, mais aujourd'hui ce serait amoindrir mon autorité que de ne pas s'expliquer franchement par un vote. »

Attendons-nous donc à de graves incidents. Ceux qui espèrent circonscrire la discussion aux bornes que lui assigne le rapport, sont dans l'illusion la plus complète ; c'est l'application du Message qu'on veut tenter. C'est la République qu'on veut faire voter, et à laquelle on espère donner le certificat de légalité politique et constitutionnelle que l'Assemblée souveraine lui a refusé jusqu'à ce jour.

Si donc les conservateurs ne sont pas prêts, si les monarchistes ne sont pas unis et ne peuvent pas leur parfait accord par un acte, tout peut arriver. Les centres gauches travaillent avec beaucoup d'ardeur les flottants, et le mot : « Il faut assurer un lendemain au pays en prolongant les pouvoirs de M. Thiers, » est répété en tous lieux avec une grande insistance, et quelquefois avec succès.

Le moment est solennel. Les partis républicains se montrent pleins de confiance : la joie qu'affecte M. Thiers leur fait présager la victoire.

Si les conservateurs perdent cette partie et se laissent jouer encore cette fois, ils seront longtemps avant de retrouver l'autorité et l'influence qu'ils ont eues au début de cette session, et que leur entente et leur énergie leur avaient méritées.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 17 février.

On se rappelle que dans la mémorable séance où éclata comme une bombe le fameux fusillez-moi, M. Challemel-Lacour, pressé de toutes parts, s'était écrié : La pièce! la pièce! montrez-moi la pièce! il me faut la pièce! On se rappelle aussi que les feuilles radicales affirmèrent deux ou trois jours après que M. le général Bressolles, consulté par le télégraphe, avait répondu laconiquement : « Aucun rapport contre Carayon! » C'est l'histoire de cette consultation que M. de Carayon-Latour raconte aujourd'hui à l'Assemblée.

Le général Bressolles, qui est en Afrique, n'avait pas compris un trait mot au style télégraphique. Il avait entendu qu'on lui demandait s'il avait jamais fait quelque rapport contre M. de Carayon. A quoi il répondait : Non! avec force compliments pour l'ex-commandant des mobiles de la Gironde. Quelle surprise lorsqu'il reçut l'Officiel où s'établait le compte rendu de la séance! Alors, tout lui fut expliqué, et il vit clairement de quel rapport il s'agissait, ce qu'on attendait de lui, et quel était le sens des dépêches. Il n'hésita plus un moment, et il écrivit à M. de Carayon-Latour une lettre dont voici le résumé : « J'ai vu le rapport, et j'ai lu de mes yeux : « Fusillez-moi tous ces gens-là! » Signé : Challemel-Lacour. C'est cette lettre que M. de Carayon-Latour a lue à la tribune.

Elle est nette, elle est claire, décisive, catégorique : et il n'y a pas d'honnête homme pour s'y tromper. Malheureusement le rapport a disparu, il n'est pas à la division. A-t-il été jeté au panier? Enfin il a disparu, et vous allez voir quel parti on peut tirer d'un rapport disparu sur lequel on a écrit de sa propre main : « Fusillez-moi tous ces gens-là! » Dans une position pareille on tire parti de tout, et même d'une interruption inopportune de M. de Champvallier.

Le général Bressolles, dans sa lettre à M. de Carayon-Latour, fait l'éloge des mobiles de la Gironde, qui se sont bravement comportés, puisqu'ils ont perdu la moitié de leur effectif. « Ce n'étaient pas des républicains! » dit à voix basse M. de Champvallier. Malheureusement cet a-parte tombe sur un blanc, comme on dit à la Chambre, c'est-à-dire sur un silence, et on l'entend plus que ne le souhaitait son auteur.

Quelle aubaine! quelle diversion! quelle occasion de tout brouiller et bouleverser en une seconde! Comme ils s'en emparent, ces bouillants radicaux! Si vous les aviez vus se lever, s'agiter, crier, hurler, se précipiter, le point tendu, et M. Langlois à leur tête, sur M. de Champvallier! M. Payrat est fou de rage, M. Edmond Adam ne se connaît plus, M. Schœlcher, qui demande l'abolition de la peine de mort, semble disposé à faire une exception en faveur du malheureux député de la Charente. Qu'a-t-il dit de si fort? Ce que nous disons tous les jours, ce que l'histoire dira jusqu'à la consommation des siècles : « Ce n'étaient pas des républicains! »

Il faut qu'il vienne s'en expliquer à la tribune, il s'en explique, il s'en excuse, il retire le mot. Peine inutile, les cris redoublent. M. Naquet, des canons, est le plus acharné, et M. le président se voit obligé de le rappeler nominativement aux bienséances.

L'ordre a peu près rétabli, M. Challemel-Lacour a recommencé son antienne. La pièce! la pièce! Puis il a lu un certificat de l'ancien conseil municipal de Vernissieux (Rhône). Qu'est-ce que ce conseil? précisément celui qui a fait à M. Challemel, préfet de Lyon, un rapport contre M. de Carayon-Latour et ses mobiles. Vous imaginez bien que ces gaillards,

traités comme ils le méritaient par M. de Carayon, ne vont pas se déjuger.

Il est dit dans ce factum que les sous-officiers de mobiles s'égarèrent avec des filles. Admirable! et que les radicaux sont donc jolis dans le rôle de préposés aux mœurs! Les sous-officiers s'égarèrent avec des filles, et M. Challemel-Lacour a écrit : « Fusillez-moi tous ces gens-là! » Quel puritain, que ce Challemel!

Mais l'a-t-il réellement écrit? Il l'avouait l'autre jour, il ne l'avoue plus aujourd'hui, et, faites bien attention, c'est ici qu'éclate tout l'homme. Tel on l'a vu dans ses dépositions d'enquête, prudent, cauteux, presque muet, oublieux ou feignant de l'être, jusqu'au moment où, mesurant exactement ce qu'on sait de lui, il juge par là qu'il peut cacher sans péril ce qu'on n'en sait pas; tel nous le retrouvons dans ce débat sur la fusillade. Tant qu'il a pu craindre que la pièce n'existât, il a avoué, tout en disant : Montrez-moi la pièce! Aujourd'hui, c'est différent; comme il a acquis la certitude qu'elle n'existe plus, il se défend de son aveu. Ce n'était, dit-il, qu'une acceptation provisoire et de politesse, une acceptation sous bénéfice d'inventaire. Décidément la pièce manque, décidément il nie. L'affirmation de Carayon-Latour! que lui importe! L'affirmation du général Bressolles! Qu'est-ce que cela vaut? Montrez-lui la pièce! Et il triomphe de n'avoir contre lui que le témoignage des honnêtes gens. Il provoque, il menace, il fait la leçon au parti conservateur; et, au sortir de la tribune, ses amis le reçoivent dans leurs bras.

Le général Robert et M. Baragnon voulaient que l'incident ainsi renouvelé se terminât par un ordre du jour solennel motivé où l'on aurait flétri les procédés révolutionnaires de la préfecture de Lyon, et condamné une fois pour toutes le fusillez-moi. Mais c'est ici que les Girondins bien avisés ont demandé la grâce de Robespierre, qui ne leur pardonnera pas. M. Christophle, du centre gauche a dit finement que l'Assemblée n'était pas un tribunal; et la gauche en masse applaudissait, et M. Saint-Hilaire ne se possédait pas de joie, et, du haut des tribunes, on voyait les ministres qui s'évertuaient pour soutenir M. Christophle.

L'Assemblée n'est pas un tribunal! Les historiens centre gauche ajoutaient : « L'Assemblée n'est pas une Convention! »

Il ne manquait à M. Christophle que d'être soutenu par M. Jules Favre, il l'a été. La majorité a cédé, elle a clos l'incident sans rien motiver.

(Paris-Journal).

Revue des Journaux

Assemblée nationale.

Il y a toujours eu, dans tous les pays et dans toutes les époques, des Gambetta, c'est-à-dire de mauvais citoyens qui se servent de leur talent pour flatter les passions populaires, exploiter leurs convoitises et, sous prétexte de liberté, établir une dictature spoliatrice et sanguinaire : ce rôle a été souvent celui des tribuns à Rome.

Quand Cicéron fut nommé consul en l'an 690 de la République romaine, il y avait un tribun récemment entré en charge, Servilius Rullus, le Gambetta de ce temps, lequel, lui aussi, faisait appel aux nouvelles couches sociales, en proposant une loi pour partager les

terres de l'Etat au peuple indigent. Ces lois manquaient rarement d'être goûtées de la populace, et c'était ordinairement ce qui les faisait présenter par les magistrats factieux lorsqu'ils avaient besoin de l'approbation de la multitude.

Servilius Rullus voulut profiter de son projet de loi pour faire décréter un décemvirat, avec un pouvoir absolu pendant cinq ans sur tous les domaines de la République.

Le pouvoir conservateur de cette époque, le Sénat, s'arma des prétentions et des manœuvres de Rullus-Gambetta; c'est alors que Cicéron, le jour-même où il fut investi de la dignité consulaire, se présenta pour raffermir le courage des sénateurs, les assurant qu'il était résolu de s'opposer de toutes ses forces à la loi, d'en réprimer les auteurs, et de ne pas souffrir, pendant son administration, que la sécurité, l'ordre, les propriétés et les libertés de l'Etat reçussent la moindre atteinte.

Du Sénat, Cicéron poursuivit les tribuns jusque dans leur propre domaine, c'est-à-dire au forum, où, dans un de ses plus éloquents discours, il attaqua les tribuns et leur loi et obligea Rullus-Gambetta à la retirer.

Voici la péroraison de cette magnifique harangue, et on va juger si M. Thiers n'aurait pas, de nos jours, à imiter le courageux patriotisme et le langage de Cicéron contre les radicaux de la République romaine :

Je vous en prie donc, au nom des dieux, tribuns du peuple, rentrez en vous-mêmes; abandonnez ceux par qui vous serez bientôt abandonnés, si vous n'y prenez garde; agissez de concert avec nous; unissez-vous aux citoyens honnêtes; partagez le zèle et l'ardeur du plus grand nombre pour la défense de la patrie commune. La République porte en son sein mille plaies secrètes; nous n'avons rien à craindre au dehors, ni monarque, ni peuple, ni nation étrangère; le mal est ici, le mal se cache et fermenté au sein de Rome; nous devons chacun, autant qu'il est en nous, y apporter remède et travailler tous à le guérir.

Si vous croyez, Rullus, vous et vos collègues, que le Sénat approuve ce que je dis, mais que le peuple est dans d'autres sentiments, j'ose le dire encore, vous vous trompez. Tous ceux qui désirent leur sûreté suivront la voix d'un consul dégagé de toute ambition, exempt de fautes, vigilant dans les périls, intrépide dans les luttes qui intéressent l'Etat. Quelqu'un de vous se flatterait-il de pouvoir s'avancer et s'élever en excitant des troubles? D'abord, qu'il cesse de s'en flatter sous mon consulat; ensuite, quand il voit en moi un consul né dans les rangs des chevaliers, qu'il apprenne, par mon exemple, quelle est la route qui conduit le plus facilement aux honneurs et à l'estime publique. Si vous promettez, pères conscrits, de joindre votre zèle au mien pour défendre la dignité du premier ordre de l'Etat, je me flatte de remplir le vœu de la patrie et de rendre enfin à la République l'autorité dont le Sénat jouissait du temps de nos aïeux.

M. Thiers, il y a quelques jours, se vantait devant la commission des Trente de n'être qu'un petit bourgeois; Cicéron fait valoir qu'il n'est qu'un simple chevalier, mais il ne brigue pas une popularité malfaisante; il dit avec courage aux tribuns et au peuple les vérités utiles au salut de l'Etat.

« Abandonnez ceux par qui vous serez bientôt abandonnés... Unissez-vous aux citoyens honnêtes... La République porte en son sein mille plaies secrètes... Tous ceux qui désirent leur sûreté suivront la voix d'un consul dégagé de toute ambition, exempt de fautes, vigilant

dans les périls, intrépide dans les luttes qui intéressent l'Etat. »

Voilà l'attitude et le langage d'un chef du pouvoir qui est à la hauteur de sa mission, qui peut dire avec un juste orgueil, comme Cicéron, au peuple romain :

« Apprenez, par mon exemple, quelle est la route qui conduit le plus facilement aux honneurs et à l'estime publique. »

Nous saurons bientôt, dans les débats qui vont s'engager sur le projet de la commission des Trente, si M. Thiers est digne enfin de mériter l'éloge que s'attribuait Cicéron, qui défendait tout à la fois l'ordre public et la liberté contre Catilina et César, et si l'histoire ne ratifiera pas cette parole prononcée par M. de Falloux sur le président de la République de 1873 :

« Il a préféré la première place au premier rôle. »

France.

Ce qui vient de se passer au conseil municipal de Paris mérite que nous y revenions. M. Vautrain qui, en juillet 1871, avait été élevé à la présidence du conseil par 69 voix sur 70 votants et, en octobre de la même année, avait obtenu 61 voix sur 81 pour la présidence du conseil général, n'a été rétabli, avant-hier, dans ses fonctions de président du conseil municipal que par 40 voix contre 32 données à son compétiteur, M. Hérisson.

Il y a eu un effet dont la cause n'a rien de mystérieux. M. Vautrain, — c'est la *Republique Française* qui l'avoue elle-même, — a perdu ses majorités de 1871, parce que les membres radicaux du conseil lui reprochent de « barrer le passage à la politique » dans la gestion des intérêts municipaux, de ne point s'être joints à la ligue en faveur de l'enseignement laïque et de ne pas avoir voté, à l'Assemblée, avec l'extrême gauche. Voilà donc M. Vautrain non-seulement en défaveur dans le parti radical, mais encore invectivé par ses anciens amis, dénoncé par eux comme un rénégat et traité dans leurs journaux comme un « suppôt de la réaction. »

Et cependant, il y a deux ans, M. Vautrain était le Benjamin du radicalisme. Sa nomination comme membre du conseil municipal avait été une victoire non pas des nuances modérées, mais de l'écarlate. Nous dirions presque qu'une sorte d'atmosphère de la Commune de Paris semblait envelopper alors son individualité.

Que s'est-il donc produit pour que tant de faveur se changeât en disgrâce? Rien que de très naturel. L'élu des radicaux s'est trouvé aux prises avec la pratique du gouvernement, il a passé du domaine des phrases dans celui des faits. Or, rien ne tempère les ardeurs révolutionnaires comme la participation à la direction des affaires publiques. On a dit qu'un jacobin préfet n'est pas nécessairement un préfet jacobin. Le mot a de tout temps été juste, et l'exemple heureux de M. Vautrain le prouve une fois de plus. Voilà pourquoi il n'a obtenu, à sa dernière élection comme président, que 40 voix.

La note suivante a paru dans l'Assemblée nationale, principal organe des idées fusionnistes :

Il règne en ce moment une grande émotion à Versailles dans les cercles parlementaires. La question de la visite du comte de Paris au comte de Chambord, préoccupe vivement les esprits. En principe, la visite est considérée comme utile et même nécessaire par les princes d'Orléans et par leurs partisans. C'est le moment où elle se fera qui est seul en question actuellement.

Plusieurs conseillers des princes, parmi lesquels se trouvent des hommes importants dans le parti orléaniste, semblent malheureusement avoir changé d'opinion, depuis huit jours, à ce sujet.

Il y a une semaine, ils avaient déclaré hautement que, partisans de la visite, ils étaient d'avis qu'elle se fit le plus promptement possible, dans l'intérêt du pays, des idées monarchiques et aussi des sentiments d'union qui règnent entre les diverses fractions de la majorité de l'Assemblée.

Aujourd'hui, au contraire, ils ont émis une autre opinion et semblent regarder la visite comme inopportune en ce moment; ils ont, dit-on, conseillé au comte de Paris de la remettre après la discussion du projet de la commission des Trente.

Nous n'avons pas à juger pour l'instant la valeur des raisons qu'ils ont mises en avant. Mais il est de notre devoir de constater que ce changement dans leurs dispositions a produit une légitime émotion dans les rangs de la majorité.

Quelques membres de la droite ont provoqué une

réunion dans un des bureaux de l'Assemblée. On y a discuté la question de savoir si une démarche ne devrait pas être faite auprès des princes par les membres de la majorité, sans distinction de nuances. Une nouvelle réunion doit avoir lieu; il est probable, si nous en croyons les dispositions que nous avons trouvées à Versailles, que la démarche y sera décidée.

Dieu veuille qu'elle détruise les dernières hésitations qui pourraient subsister encore dans l'esprit des princes.

Des journaux parlent d'une lettre du comte de Paris au comte de Chambord, lettre posant des conditions pour un rapprochement. Nous sommes en mesure d'assurer que cette lettre n'a pas été écrite.

L'Assemblée nationale a publié, le lendemain, une autre note ainsi conçue :

Il y a eu, dimanche, chez M. le duc de la Rochefoucauld Bisaccia, une réunion des principaux membres de la droite pour se concerter au sujet d'une démarche à faire auprès de M. le comte de Paris. La majorité de la réunion, tout en déclarant que l'accord entre tous les membres de la Maison de Bourbon était d'un intérêt éminemment national, n'a pas considéré, dit-on, comme opportune la démarche immédiate qui avait été proposée.

MM. le duc d'Audiffret-Pasquier et le duc de Broglie assistaient à la réunion chez M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia.

INFORMATIONS

La réception de M. le duc d'Anmale, comme membre de l'Académie française, aura lieu dans le courant d'avril.

Voici quelques détails sur le parirage académique du prince. Il était bien sûr de l'acceptation de M. Guizot, mais celle de M. Thiers lui semblait quelque peu douteuse. M. le président n'a fait aucune objection; il a mis seulement cette condition, que le conseil des ministres n'y ferait pas d'opposition. Le cabinet, bien entendu, n'a soulevé aucune observation, et M. Thiers a annoncé son acceptation au récipiendaire par une lettre autographe. Le prince a fait alors une visite de remerciement au président. L'entrevue a été très cordiale. On a parlé politique. M. Thiers aurait déclaré qu'il était resté monarchique; mais que la monarchie étant, selon lui, impossible, il fallait se contenter de la République, et qu'il la soutiendrait.

(Patrie.)

On s'est beaucoup ému dans le monde militaire de l'incident judiciaire soulevé par M^{me} Millière. La reproduction de l'assignation dans la *Republique française* a été l'objet de commentaires très-vifs. L'irritation ne laisse pas que d'être assez forte au ministère de la guerre, en raison du caractère injurieux, pour l'armée, de la revendication. Le ministre de la guerre a été, assure-t-on, saisi de cette affaire par le général Ladmirault, qui aurait adressé au général de Cissej un rapport particulier.

Voici une première réponse du ministre de la guerre à M^{me} veuve Millière, donnant une assignation au capitaine Garcin.

Par décret en date du 16 février courant, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, M. Garcin (Marie-Nicole-Edmond), capitaine au corps d'état-major, a été promu au grade de chef d'escadron.

Une personne qui arrive de Metz rapporte les détails suivants sur la situation de cette malheureuse ville :

La population française y est tombée de quarante-cinq mille à douze mille habitants.

Quinze mille Allemands y sont venus remplacer les émigrants volontaires.

Ecumé d'outre-Rhin, du reste. Spéculateurs véreux et administrateurs de pacotille. Le gouvernement de Berlin y est à son quatrième préfet.

Quant au drapeau français, il surmonte toujours la flèche de la cathédrale. On a eu beau faire venir d'Allemagne plusieurs gymnasiarques fameux. Aucun d'eux n'est parvenu à l'enlever. Deux ou trois même se sont un peu cassés les reins à cette besogne périlleuse, — aux grands applaudissements du populaire rassemblé en bas, sur la place d'Armes.

L'administration parisienne vient de congédier un certain nombre des vieux gardiens du palais des Tuileries et des autres résidences.

Nous avons reçu la visite d'un de ces vieux débris de l'armée. Sur la poitrine du brave soldat brillaient huit décorations ou médailles, et d'abord la croix de la Légion d'honneur et la médaille militaire.

Nous avons eu entre les mains le livret de cet homme, qui compte 32 ans de service et a fait toutes nos campagnes; sur ce livret, pas une punition n'est inscrite, et de plus...

Nous n'en dirons pas plus long, de peur de compromettre ce vieux soldat; mais là, franchement, exige-t-on autant de bons certificats et une vie aussi exemplaire pour être seulement... ministre sous la République?

Chronique locale

et méridionale.

Notre nouveau préfet, M. Servois, est un ancien élève de l'école des Chartes. Il s'est distingué par des travaux remarquables, notamment par la meilleure édition des œuvres de Labrousse. M. Servois a dit le dernier son mot sur cet illustre penseur; son livre fait partie de la précieuse collection des *Grands écrivains français*, publiée par la librairie Hachette.

M. Servois n'a pas quarante ans, et jouit des meilleures relations dans le monde littéraire, scientifique et politique.

Le département du Lot peut offrir à M. Servois, un vaste terrain pour exercer l'activité qu'on lui reconnaît, si toutefois il veut, comme nous l'espérons, réparer le mal accompli, et résister aux envahissements de la coterie départementale qui avait débordé M. Pougny.

M. Servois sera aidé dans cette tâche, par le jeune et intelligent sous-préfet de Gourdon; mais il aura besoin, nous en sommes certains, de surveiller personnellement et directement l'administration de l'arrondissement de Figeac. Le radicalisme, battu dans l'immense majorité des arrondissements de Cahors et de Gourdon, se réfugie à Figeac et dans quelques localités avoisinantes, et nous savons que dans ces parages il se croit et se dit appuyé par la sous-préfecture.

Nous n'avons pas à examiner si M. Boudet a conservé comme sous-préfet les allures provocatrices de l'ancien secrétaire-général, et si tous les hommes d'ordre continuent à être pour lui des conspirateurs Bonapartistes. Mais nous sommes les interprètes de toute la partie indépendante, chétienne, laborieuse, conservatrice de l'arrondissement de Figeac, sans distinction de tendances et de formules, en sollicitant la bonne volonté et l'esprit élevé de M. Servois.

Attendons, cependant, pour juger l'arbre par les fruits.

Le mouvement préfectoral, dans lequel le Lot s'est trouvé compris, s'applique à plusieurs départements. Nous félicitons nos voisins de Tarn-et-Garonne d'être débarrassés de M. Vapereau. Voici, du reste, le jugement porté par la *Liberté* :

Le mouvement préfectoral, comprend treize nominations de préfets, dont neuf ne sont, en réalité, que des mutations. M. Albert Le Guay, ancien préfet d'Eure-et-Loir, qui avait remplacé à Nancy M. de Montesquiou, succède à Nantes, à M. Doniol, lequel passe à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. M. Dauzon, à qui échoit l'administration de Vaucluse est remplacé à Montpellier par M. Pougny, préfet du Lot. Enfin, parmi les autres mutations ou nominations de quelque importance, il faut signaler le changement de M. Poubelle, qui passe de la préfecture de l'Isère à celle de la Corse, d'où M. Daunassans va, à son tour, remplacer à Montauban M. Vapereau, lequel est mis en disponibilité.

Sans avoir une bien grande importance politique, ce mouvement est de nature à donner satisfaction au parti conservateur. On n'a pas oublié les plaintes élevées par la députation de la Loire-Inférieure contre la municipalité de la ville de Nantes : à tort ou à raison — le fait n'a jamais été parfaitement éclairci — cette même députation accusait le préfet, M. Doniol, d'avoir manqué de vigilance et d'énergie

lors des troubles occasionnés par le passage de M. Goulard la révocation du maire de Nantes, M. Le-loup, elle réclamait le changement du préfet. M. Doniol passe donc de Nantes à Nancy. Des circonstances d'une autre nature avaient mis M. Dauzon, préfet de l'Hérault, dans une situation à peu près semblable; M. Dauzon passe aujourd'hui de Montpellier à Avignon. Enfin, la mise en disponibilité de M. Vapereau est la conséquence du débat dernièrement provoqué devant l'Assemblée par l'affaire de la municipalité de Castel-Sarrasin, débat dans lequel le préfet de Tarn-et-Garonne fut justement accusé de mollesse dans l'exercice de ses fonctions.

Le sens de ce remaniement administratif est encore indiqué par le silence même du décret, en ce qui concerne MM. Guignes de Champvans, préfet du Gard, et Ducros, préfet de la Loire, dont les journaux de la gauche réclamaient depuis longtemps la mise en disponibilité, sous prétexte que ces deux fonctionnaires n'ont jamais montré une attitude suffisamment républicaine.

Le remaniement est jugé moins favorablement par le *Paris-Journal*, qui s'exprime ainsi :

Il est incomplet, timide, écourté, et comprend plus de sous-préfets que de préfets.

Il a été fort amoindri par suite des remaniements que lui a fait subir la révision de M. Calmon. Oui, nous disons bien : de M. Calmon. M. Calmon, quoique préfet de la Seine, de nom, est toujours, de fait, plus directeur général et surtout plus chef de personnel qu'on ne croit, au ministère de l'intérieur. Aussi M. Barodet est-il toujours maire de Lyon.

Aussi... Aussi rien de complètement réparateur ne se fait et ne se fera jusqu'à nouvel ordre dans le département dont M. de Goulard est le ministre très honorable, très justement apprécié des conservateurs de l'Assemblée.

Il y a un mois à peine, un brave homme, père de famille, ancien officier et pas riche, M. Péronneau était nommé commissaire de police à Cahors. Il faisait son service avec sagesse et fermeté; il jouissait déjà de l'estime générale.

Voilà que, sans crier gare! un nouveau commissaire, M. Fache, Jules, arrive avec une commission très-régulière, et supplante M. Péronneau.

Nous avons dit dans notre dernier numéro comment deux nouveaux préfets avaient failli occuper en même temps la préfecture du Lot. Quel est donc ce gâchis!!

On nous écrit de Fontanes :

J'avais perdu aujourd'hui dans une des principales rues de la ville de Cahors un porte-monnaie contenant la somme de 39 francs 50 cent.

Ce porte-monnaie a été remis au bureau de police, par le nommé Sotoul, Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, garçon ferblantier, demeurant rue du Château, n° 3, qui l'avait trouvé. Cet acte de probité mérite d'être mentionné dans votre journal et cela ne peut faire qu'honneur à ce jeune homme, dont je me plais à proclamer le désintéressement.

Agréé, etc. LEFRANC.

Le général Favas est décédé aujourd'hui, Cahors.

Les journaux du Midi nous apportent le récit d'un nouveau désordre, imputable aux passions que la démagogie excite dans certains départements. Le village de St-Pierre-des-champs (Aude) est, dans les « pays rouges », l'une des localités les plus célèbres par le radicalisme de ses habitants. Le dimanche 9 février, deux gendarmes ayant voulu faire fermer le soir un café qui demeurerait ouvert après l'heure fixée par la loi, se sont vus assaillis par une foule furieuse. Ils purent gagner la maison du maire, espérant y trouver un refuge et une protection efficace. Quel ne fut pas leur étonnement, quand ils virent le maire, ceint de son écharpe, au nombre d'émeutiers.

Ce magistrat rédigea une déclaration constataant que les gendarmes avaient provoqué l'émeute, et, soutenu par toute la bande, il ordonna aux deux représentants de la loi de signer, sous peine de mort, la déclaration mensongère. Les gendarmes refusèrent énergiquement; mais, désarmés et après quatre heures de résistance, ils signèrent cette déclaration et purent enfin s'échapper. La justice s'est transportée sur les lieux et a fait procéder à l'arrestation de sept individus parmi lesquels se trouvent le maire et l'adjoint. Ils ont été écroués mardi dernier à la prison de Carcassonne.

On écrit de Toulon.

Le sanctuaire favori du radicalisme est ici comme partout, le cabaret, où les patriotes se proposent le bonheur du genre humain en convoitant d'accord la fortune et la position de leurs voisins.

On hésite à fermer ces tripots, et lorsque d'honorables citoyens, magistrats, avocats, professeurs demandent à faire quelques conférences, à la mairie, on rencontre de la part du gouvernement d'incroyables obstacles : il faut passer par toutes les fourches caudines des autorisations officielles, s'humilier bien des fois devant le ministre de l'intérieur pour qu'il veuille bien vous accorder la permission de répandre quelque bonne parole.

En attendant que des amis de M. Gambetta se réunissent librement dans des agapes fraternelles et font la loi dans le pays; ils se sentent une puissance. Il est vrai que la plupart des conseils municipaux sont composés d'aimables radicaux. Hélas ! on se garderait bien de les conserver, comme simples intendants, et il faut les voir à la tête de communes importantes.

Tout près de Toulon, il est une localité qui vient d'être témoin de la colossale injustice de quelque un de ces libres-penseurs élevés au rang de conseillers municipaux; une école des frères, attirant bon nombre d'élèves, blessait leurs opinions indépendantes. Une guerre sourde lui fut déclarée, et, il y a quelques jours, le bombe éclata; on voulut violemment la fermer, et, sans la protection du tribunal, on aurait été jusqu'à déposséder les congréganistes de leur propre maison.

Les maires sont souvent d'honorables citoyens, mais ils voient leurs efforts entravés par les amis qui les ont élus et qui prétendent gouverner à leur place. Il est avéré que dans plusieurs villes, les arrêtés se rédigent sur la table des cabarets. Au conseil, on persiste à faire de la politique et non de l'administration!

Aussi dans quel état d'abandon se trouve tout ce qui relève de l'administration communale! Les rues de la plupart des localités du littoral se transforment en véritables cloaques à la moindre pluie.

Quand aux routes, on est en droit de se demander s'il existe encore des ingénieurs des ponts et chaussées en France. Non-seulement les chemins vicinaux sont impraticables, mais les routes nationales ont des ornements d'un demi-mètre, et ne permettent plus au simple piéton de passer. On a pétitionné, supplié, mais jusqu'à présent, rien n'a été obtenu. Les plus merveilleux parages de notre pays sont donc ainsi, on peut le dire, flétris, dénaturés par une pareille incurie!

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 3 au 8 février 1873.

- Mathématiques élémentaires. Compos. française. — 1 Rozières, 2 Bonnet. Philosophie. — 1 Serrano, 2 Romec. Mathématiques préparatoires. Compos. française. — 1 Delpech, 2 Laval. Rhétorique. Version grecque. — 1 Boussac, 2 Depeyre. Seconde. Compos. française. — 1 Dupuy, 2 Devaux. Troisième. Anglais. — 1 Combarieu, 2 Dentraygues. Quatrième. Compos. française. — 1 Labro, 2 Pradel. Cinquième. id. — 1 Banel, 2 Foissac. Sixième. Version grecque. — 1 Darquier, 2 Verdier. Septième. Gram. française. — 1 Barbier, 2 Verdy. Huitième. Calcul. — 1 Sennec, 2 Gatorze. Enseignement secondaire spécial. Troisième année. Morale. — 1 Rozières, 2 Bonnet. Deuxième année. Histoire naturelle. — 1 David, 2 Cros. Écriture. — 1 Claret, 2 Favarel. Première année. Histoire naturelle. — 1 Alliet, 2 Denninger. Écriture. — 1 Vallès, 2 Couture. Année préparatoire. id. — 1 Molès, 2 Caste. Le Propriétaire, RICHARD.

Obsèques du Contre Amiral de Verninac.

Discours de M. B. Gardareins. Messieurs, Pourrions-nous assister à un spectacle plus important que celui de cette pieuse cérémonie et de cette population sympathique accourue autour d'une tombe, pour rendre un dernier tribut d'hommage et de respect à celui qu'elle renferme? Le deuil public, s'associant à la douleur d'une famille désolée, ne dit-il pas mieux que la parole la plus éloquente que l'homme qui a donné lieu à une telle manifestation, a bien mérité de la patrie, de ses parents, de ses compatriotes? Qu'il fut un grand citoyen en même temps que le modèle accompli de toutes les vertus

qui, dans la vie publique comme dans la vie privée, commande l'estime et l'affection de tous?

M. Raymond de Verninac, naquit en 1794, d'une famille aimée et respectée, dans laquelle il trouva les meilleures traditions; de nom de son père, qui administra longtemps la ville de Souillac, y est encore prononcé comme le symbole de l'honneur et de l'obligeance, et son fils, guidé par ses exemples, se prépara de bonne heure à la vie sérieuse. Il sentit en lui dès l'âge le plus tendre une inclination prononcée pour la marine, et au sortir du collège où il avait compté parmi les plus studieux et les plus brillants élèves, il eut à lutter contre la résistance de sa famille; mais il en triompha pour s'engager comme simple matelot sur un navire de l'Etat. C'est en 1812 qu'il se manifesta par cet acte viril; dès cette époque il ne recula devant aucune épreuve pour acquérir les qualités et l'expérience qui devaient lui faire parcourir avec succès la carrière de son choix; actif, bienveillant, mais ferme, d'un caractère réfléchi, il se fit bientôt aimer de ses chefs, et en 1813 il était déjà aspirant; il partageait son temps entre son service et l'étude, et par l'effet unique de son mérite, il fut élevé en 1819 au grade d'enseigne, malgré le licenciement de 1815; en 1824 à celui de lieutenant de vaisseau. Chaque jour plus apprécié il obtint divers commandements qu'il exerça avec distinction, mais celui qui fixa plus particulièrement sur lui l'attention publique fut celui qui se rattache à l'obélisque de Louxor, qu'il alla chercher dans la vieille patrie de Sésostris, pour le déposer sur les rives de la Seine au sein de notre capitale.

Durant cette longue expédition, le jeune lieutenant de vaisseau eut à triompher de grandes et périlleuses difficultés; il déploya sur le Nil comme sur la Seine une habileté de manœuvres, une prudence qui lui valut de grands éloges et une récompense bien méritée; le roi Louis-Philippe alla de sa personne lui annoncer, sur la rade de Cherbourg, en 1833, qu'il était promu au grade de capitaine de frégate. A partir de ce jour, M. de Verninac fut considéré comme un officier de grand avenir et un administrateur d'élite, car dans sa pérégrination en Egypte, il avait réalisé une économie considérable sur les dépenses prévues, et son désintéressement avait été à la hauteur de son mérite.

Aussi quand le gouvernement voulut organiser le service des paquebots sur la Méditerranée, on ne crut pouvoir mieux faire que de lui en confier la direction; tout le monde sait le zèle qu'il déploya dans cette tâche ardue, et la sévérité avec laquelle il surveilla les intérêts confiés à son honneur et à son expérience; il avait déjà écrit deux brochures sur l'application de la vapeur à la navigation, et dans ce travail qui lui mérita les félicitations des hommes les plus compétents, il avait signalé tous les avantages que la France devait retirer de cette nouvelle puissance motrice pour le succès de ses armées navales; pour sa position et son indépendance vis-à-vis des autres nations. L'amiral prince de Joinville en conçut une précieuse estime pour le marin qu'il honora de son amitié; ces brochures parurent en 1842, elles classèrent M. de Verninac parmi les plus savants initiateurs de cette importante transformation maritime. Deux ans après il était nommé capitaine de vaisseau, et après avoir organisé le service des paquebots, il eut l'insigne honneur d'être successivement appelé au commandement de deux grands navires construits sous sa direction pour prouver à des expériences décisives. Il commandait la division des navires à vapeur dans l'escadre d'évolution aux ordres du prince de Joinville, sur les côtes d'Italie, lorsqu'éclata la révolution 1848.

Le Gouvernement provisoire appela le capitaine de vaisseau de Verninac aux importantes fonctions de sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine, il les exerça avec une rare aptitude et un zèle des plus actifs; quand l'illustre général Cavaignac fut devenu chef du Pouvoir exécutif, il comprit qu'il fallait assurer à la jeune République le concours d'hommes déjà connus et en honneur par la droiture, l'intégrité, le savoir et le patriotisme le plus pur, et comme il avait découvert toutes ces qualités dans M. Raymond de Verninac, qui était son compatriote et son ami, il l'appela à siéger dans les conseils du gouvernement en qualité de ministre de la marine. La confiance du chef ne fut point déçue; le nouveau ministre apporta dans son administration toutes les améliorations compatibles avec les ressources de son budget, il y réalisa de notables économies, et se fit apprécier de tous ses collègues par la rectitude de son jugement, par la netteté du langage qu'il mettait au service de ses opinions gouvernementales, par sa dignité et son indépendance. Il ne quitta ce poste éminent qu'à l'époque où le général Cavaignac descendit lui-même du pouvoir avec la noble dignité qui lui valut l'admiration de l'Europe, pour le céder au prince Napoléon auquel les suffrages du peuple venaient de déléguer la Présidence de la République. Toutefois le général Cavaignac s'était aperçu que le ministre de la marine s'était oublié comme toujours dans sa modestie et son abnégation, et après avoir consulté son conseil de ministres, il rendit, avant de céder les rênes du pouvoir à son successeur, un décret qui conférait à M. de Verninac, le grade et la dignité de contre-amiral; il ne crut pas mieux honorer sa retraite que par cet acte de justice qui porte la date du 16 décembre 1848.

Devenu ainsi contre-amiral presque malgré lui,

M. de Verninac tournait désormais son ambition du côté de la mer, et rêvait de nouvelles fatigues, quand le département du Lot, le nomma député à l'Assemblée législative de 1849. Le retentissement qui s'était fait autour de son nom et ses opinions libérales l'avaient désigné aux suffrages de ses concitoyens. Il fut député loyal, aux opinions libérales, administrateur intègre. Il sut inspirer une telle estime à ses collègues, que l'Assemblée, appelée à composer un conseil d'Etat, le désigna un des premiers pour les fonctions de conseiller; mais il doutait toujours de lui, quand ceux qui l'approchaient étaient unanimes à rendre hommage à son incontestable supériorité, et il déclina la distinction dont il était l'objet. Il siégea à côté du général Cavaignac jusqu'au coup d'Etat de 1851. Après cet événement, son ancien chef ne crut plus devoir rester dans la vie publique, mais le contre-amiral resta sur la brèche.

L'homme qui devait bientôt élever son trône d'Empereur sur les ruines de la République, s'aperçut que l'ancien ministre du général Cavaignac éludait les avances de son entourage, et il songea à l'éloigner momentanément, au lieu de l'appeler au commandement d'une escadre qui aurait comblé ses vœux; il le nomma gouverneur des Possessions françaises dans l'Inde.

M. de Verninac se rendit à Pondichéry avec la volonté d'y faire le bien, et il y resta sept ans. Il y fit aimer le nom Français et le sien par son habile et sage administration; il s'appliqua à relever de l'abaissement dans lequel elles vivaient, ces populations indigènes qui cultivaient sans goût et sans émulation des terres qui appartenaient à l'Etat; il leur fit accorder la concession du sol moyennant un impôt très supportable, et leur inculqua ainsi, en les rendant propriétaires, les idées de progrès, de civilisation et de liberté; à d'autres classes qui n'avaient pas le droit de promener dans les rues et qu'on nommait *Parias*, il fit accorder des immunités généreuses qui les sortirent de l'état honteux d'esclavage et d'abrutissement qui était un outrage à la dignité humaine; il fit ouvrir des routes au commerce et à l'exploitation des terres; il fit creuser des canaux et se fit par de si grands bienfaits une place à part dans les cœurs reconnaissants de tout un peuple appelé à une nouvelle vie. Est-il étonnant que ces populations aient offert au gouverneur intègre qui les a tant protégées contre d'injustes préjugés et de dégradantes habitudes, une médaille en or qui restera dans sa famille comme le témoignage du bien qu'il a accompli et de la gloire qui s'attache à ses actes? Serai-je un prophète trop indiscret en prédisant que ces mêmes populations vont faire élever à leur bienfaiteur un tombeau commémoratif de leur pieuse reconnaissance?

C'est par ce glorieux et utile gouvernement que M. Raymond de Verninac devait clore une vie publique à laquelle aucune gloire n'avait manqué; il avait été successivement chevalier, officier, commandeur de la Légion d'honneur.

Le climat meurtrier de l'Inde avait réveillé chez lui des douleurs gouteuses qui devaient user insensiblement une vie aussi bien remplie. Après son débarquement en France, le contre-amiral, au lieu d'aller à Paris pour y recevoir l'investiture du siège au Sénat qu'on lui avait fait entrevoir, sacrifia cette récompense si bien méritée à son amour du pays natal, à ses goûts pour une vie simple et désormais exempte d'ambition, et il se retira à Souillac où il a vécu depuis avec sa chère famille, comme vivaient les grands hommes de l'Antiquité, heureux du bien qu'il faisait, des bons conseils qu'il donnait à ceux qui le consultaient, de la charité qu'il répandait à profusion dans les familles pauvres, heureux des succès que le travail et la bonne conduite procuraient à ses voisins, sympathique au malheur, condamnant l'envie malfaisante, donnant à tous l'exemple de la modestie, de l'abnégation, de la simplicité, de la fidélité dans la foi jurée, de la véritable fraternité, du patriotisme le plus pur et le plus intelligent. Que de fois il nous a attendris par le charme de ses conversations intimes sur les événements politiques, sur les fautes commises dans la guerre d'Italie, dans l'expédition du Mexique! Que de fois nous l'avons vu depuis trois ans s'altérer jusqu'aux larmes du deuil de notre chère France, de nos revers, de nos provinces perdues, de la fatale politique qui avait amené tant de désastres et tant de ruines!

Oui, digne et noble contre-amiral, vous nous avez donné tous les bons exemples d'un patriote, d'un chef de famille, d'un ami et d'un sage. Votre veuve si dévouée, vos enfants si unis et tant aimés, vos compatriotes si édifiés, trouveront désormais un adoucissement à leurs poignants regrets et à leur légitime douleur dans l'accomplissement des devoirs que vous leur avez tracés et enseignés, dans le souvenir de vos vertus. Votre fils, qui a le devoir de continuer l'honneur du nom si glorieux que vous lui transmettez, vous imitera; il lui aura manqué la satisfaction de vous fermer les yeux et de recevoir votre bénédiction. Mais il était d'esprit et de cœur avec son beau-frère, et vous ne l'avez pas séparé dans votre dernière pensée de sa mère, de sa sœur dont les soins vous ont été si doux; nous aimerons votre famille comme nous vous aimions, et votre mémoire vivra impérissable dans nos cœurs comme celle que le bronze transmet aux générations les plus reculées.

Du ciel où Dieu vous a appelé, vous veillerez sur vos plus chers, sur vos amis, sur votre ville natale, et vos prières seront exaucées, car vous avez vécu et vous êtes mort comme un juste....

Pour la chronique locale: A. Layton

Dernières nouvelles

Nous sommes heureux de constater, d'après des informations de Versailles, reçues à l'instant, que la commission des Trente et M. Thiers, sont au moment de se mettre entièrement d'accord sur tous les points, et notamment sur la question de la transmission des pouvoirs réciproques du Président et de l'Assemblée nationale. Les craintes exprimées par la Gazette de France dans l'article que nous citons plus haut, se trouveraient ainsi dissipées.

Dans la dernière réunion de la commission des Trente, M. Tallon a proposé une rédaction qui sera peut-être adoptée en ce qui regarde la réglementation gouvernementale, pour le court espace de temps qui s'écoulera entre l'Assemblée actuelle et l'Assemblée future.

L'unanimité, au sein de la commission, ne se ralliera pas à la solution cherchée ou déjà trouvée. Quelques esprits trop absolus de l'extrême gauche et de l'extrême droite persisteront dans leur opposition; mais on croit que la majorité sera néanmoins considérable, grâce à la modération et à la sagesse d'hommes éminents, tels que MM. de Broglie, d'Audiffret-Pasquier et Batbie.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 17 février, six heures soir.

M. Zorilla est arrivé à Elvas, où il va résider. Les forces populaires, obéissant aux ordres de l'autorité, ont abandonné les postes extraordinaires qu'elles occupaient dans Madrid.

L'Assemblée a commencé la discussion du projet relatif à l'abolition de l'esclavage à Porto-Rico.

Le projet a été combattu par M. Bugallal.

Madrid, le 17 février, onze heures trente minutes du soir.

Après-demain, probablement, paraîtra un décret offrant aux carlistes l'amnistie qui devra être acceptée dans un délai de quinze jours, après lequel il seront traités avec toute l'énergie qu'exigent la paix du pays et le salut de la république.

La princesse Clémentine de Saxe-Cobourg-Gotha et sa fille, la princesse Amélie, sont arrivées à Paris, venant de Randon. Le duc de Montpensier les accompagnait.

Plusieurs journaux parlent d'une réunion de la famille d'Orléans qui aurait eu lieu à Chantilly, dimanche dernier.

Il n'y a eu aucune réunion de ce genre, ni à Chantilly ni ailleurs.

(Journal de Paris).

Paris-Journal mentionne les bruits très formels, répandus dans Paris, sur l'évacuation prochaine du territoire.

Avant-hier ces bruits ont rencontré assez de créance, et ont paru appuyés sur des témoignages assez certains, pour que la Bourse les ait salués d'une hausse considérable et particulièrement significative dans l'état actuel du marché.

L'évacuation serait générale, elle délivrerait les quatre départements encore occupés, y compris Belfort.

Elle serait très prochaine. Tout serait terminé dans le délai de trois mois, grâce aux facilités que le gouvernement français a pu obtenir de la Prusse, qui se contenterait de garanties fiduciaires pour le complément de notre rançon.

Quand on parle de l'évacuation, le premier sentiment de la France ne doit et ne peut s'exprimer que par un profond soupir de soulagement.

Bourse de Paris.

Paris, 20 février 1873, soir.

Table with 2 columns: Rente and Price. Rente 3 p. % at 56,20; 4 1/2 p. % at 82,25; 5 p. % at 90,55; 5 p. % at 88,45.

Annonces

Bibliographie

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

PAR E. LITTRÉ

Publié en 110 fascicules à 1 fr.

Le Dictionnaire de la langue française de M. E. Littré est terminé depuis le mois de novembre dernier, et la maison Hachette et Cie, à laquelle on doit cette publication monumentale, voulant la mettre à la portée d'un plus grand nombre de bourses, va le publier en 110 livraisons hebdomadaires à 1 fr., dont la première a paru le 15 février courant.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur le mérite hors ligne de ce grand ouvrage, fruit d'immenses recherches, dont la 1^{re} livraison remonte à 1863, mais dont les travaux préparatoires avaient commencé 19 ans plus tôt. Matériellement il compte 4,776 pages grand in-4° à 3 colonnes en petit caractère. Les colonnes mises bout à bout mesureraient 3,725 mètres, et les lignes ainsi disposées en feraient 80,000, soit vingt lieues de long.

Qui ne serait désireux d'avoir dans sa bibliothèque un pareil ouvrage, œuvre gigantesque et admirable, qui nous donne le tableau de notre langue et de sa littérature dans toute la période moderne, avec un historique qui en fait remonter la tradition jusqu'aux dernières limites de notre passé.

La réputation de Dictionnaire de la Langue française de M. Littré n'est plus à faire: il a été déclaré par tous les critiques le meilleur et le plus complet qui ait jamais été fait.

L'Académie française, qui est la grande législatrice en pareille matière, a reconnu elle-même sa supériorité: elle a élu M. Littré pour n'être surpassée que par un des siens.

Le seul défaut qu'on trouvait à l'ouvrage, c'était celui d'être d'un prix relativement élevé et de n'être ainsi accessible qu'aux favorisés de la fortune. Aujourd'hui qu'on peut se le procurer moyennant 1 fr. par semaine, tout le monde voudra le posséder.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 51/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5% rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

DÉJEUNER HYGIÉNIQUE.

Les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, celles qui sont atteintes d'anémie ou de chlorose, trouveront dans le RACAHOUD DE DE-LANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris, un déjeuner aussi léger que réparateur. — Cet aliment, composé de substances analeptiques, est

aussi ordonné par un grand nombre de médecins aux convalescents et aux enfants, aux estomacs desquels ses propriétés nutritives et fortifiantes conviennent spécialement. — Dépôts dans chaque ville. (Se défier des contrefaçons.)

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. Tout malade trouve, par la douce Revalescière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frimas, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat n° 56,935. Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861. Monsieur. — La Revalescière a agi sur moi merveilleusement: mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire. Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer.

fer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

HERNIES, GOUTTE ET MALADIES DE LA VESSIE. En écrivant au Gué (Vendée), à M. le Dr Pasquier. (Voir aux annonces.)

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40^e année.) 1, BOULEVARD DES ITALIENS ANNÉE 1871

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Edition mensuelle..... 9 fr. Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr. 50 Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons..... 18 fr. Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLETE. 3 fr. 50 par trim. 6 MOIS, 16 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 32 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue. Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de Viana Liebig. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés. Pots de toutes dimensions.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layou

AVIS

Monsieur SÉQUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

IMPRIMERIE typographique, lithographique,

à VENDRE par suite de dissolution de Société. Cet établissement situé dans une ville de l'Ouest de la France occupe 32 ouvriers, il possède trois presses mécaniques avec moteur à vapeur et cinq presses à bras.

Un journal quotidien est imprimé dans la maison, qui est parfaitement outillée pour travaux de labours et tous travaux de ville. Facilités de paiement avec garantie. S'adresser à Paris à la Fonderie générale, rue Madame.

COMPAGNIE des Chemins de fer de la Vendée

MM. les souscripteurs aux obligations de 1872 sont prévenus que le premier tirage sur ces obligations nouvelles aura lieu le 31 mars courant, à 4 heures du soir, au siège de Compagnie, 13, rue Lafayette.

Les titres définitifs devant seuls prendre part à ce tirage, les souscripteurs sont invités à retirer leurs titres définitifs le plus tôt possible.



Mal de dents

Guérison instantanée par la Pyréthrine Lahaussois.

1 franc 50 le flacon, Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien; à St-Céré, Lafon, pharmacien.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

1873 CALENDRIER DU DÉPARTEMENT DU LOT

EN VENTE CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES. Cahors, imprimerie de A. Layou.

LIBRAIRIE CALMETTE, FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

CONSEILS AUX VIGNERONS DU LOT

PAR M. LE DOCTEUR, REY.

Secrétaire de la Société Agricole et Industrielle du Lot

Prix: 30 c. — Par la poste 35 c.

Dépôt chez tous les Libraires

A VENDRE UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Nouvellement construite, élégante et solide, composée de cinq appartements au premier, Caves et Greniers suffisants, Fontaine et Puits, Ecurie et Remise, ornée d'un Jardin anglais et reposant sur un enclos de première qualité, ayant cinquante-six ares d'étendue, séparée de la rivière du Lot par un chemin de grande communication, à quelques mètres de Luzech, chef-lieu de canton et du village de St-Vincent, et à deux kilomètres de la station de Parnac, près Cahors.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Frédéric BERCEGOL, notaire à Albas.

Facilités pour le paiement.

L'URBAINE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE,

LA Foudre, L'Explosion du Gaz et des Appareils à Vapeur,

Autorisée par Ordonnance du 4 Mars 1838 et par Décrets des 26 Décembre 1840

et 24 Décembre 1837.

ÉTABLIE A PARIS, RUE LE PELETIER, N° 8.

S'adresser: à Paris, au siège de la Compagnie, rue Le Peletier, n° 8; à Cahors, à M. Maire; à Figeac, Delbas; à Gramat, à M. Quercy.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx. Prix de la boîte: 1 fr. 50. Dépôt à Paris, 26, r. N.-des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la

OUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D^r PATTISON

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de gouttes et les affections rhumatismales de toute espèce: — En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez, M. J. Duc fils, à Cahors.

Hernies, Goutte et maladie de la Vessie.

En écrivant au Gué (Vendée), à M. le Dr PAQUIER, de la Faculté de Paris, on reçoit gratis et franco une brochure donnant le moyen de guérir rapidement ces trois maladies. (Affranchir.)

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères élzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU: La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit: à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.